



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAI - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D' AGGLOMERATION - Aménagement d'une aire des pêcheurs sur la commune de Bretenières – Attribution d'un fonds de concours**

L'action IA 23 du contrat d'agglomération portant sur le développement du tourisme fluvial a fait l'objet d'une étude achevée depuis 2004 prévoyant dans ses conclusions une aide financière possible du Grand Dijon pour :

- La mise en place d'une signalétique le long du canal de Bourgogne dans sa traversée de l'agglomération,
- La réalisation d'une guinguette sur le territoire de Plombières-lès-Dijon,
- La mise en oeuvre de points pêche le long du canal.

La commune de Bretenières souhaite aménager une aire des pêcheurs sur une propriété de Voies Navigables de France et sollicite l'aide financière du Grand Dijon.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder une aide financière à hauteur de 50 % du coût de l'opération et dans la limite de 10 000 € maximum à la commune de Bretenières pour l'aménagement de cette aire des pêcheurs.

Vu l'avis du Bureau,

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 50 % du coût de l'opération et dans la limite de 10 000 € maximum à la commune de Bretenières,
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces en rapport avec ce dossier,
- **D'autoriser** le Président à mandater cette aide financière à la commune de Bretenières.



Publié le **10 FEV. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**10 FEV. 2006**

